

Il faut remarquer ici que déjà le gouverneur Général avait négligé d'accomplir l'assurance qu'il avait donnée à nos délégués que l'amnistie précéderait leur arrivée dans le Nord-Ouest.

Cependant le 15 juillet 1870, le transfert de la terre de Rupert et des territoires du Nord-Ouest fut fait au gouvernement Canadien.

Pour terminer les arrangements, nos délégués avaient averti les délégués du gouvernement Canadien de faire savoir à leur gouvernement que les membres et les officiers du gouvernement Provisoire voulaient être déchargés de la responsabilité de gouverner, aussitôt après que le transfert aurait été opéré. Mais comme là-dessus, l'Honorable ministre de la Milice et de la Défense, Sir George Etienne Cartier, avait insisté auprès de nos délégués en disant : Que Riel et son conseil continuent à maintenir la paix, après le transfert, dans Manitoba et le Nord-Ouest, jusqu'à l'arrivée du lieutenant-gouverneur ; nous nous dévouâmes à cette tâche. Depuis le 15 juillet 1870 jusqu'au 24 du mois d'août suivant, nous gouvernâmes dans l'intérêt du Canada sa Province de